

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 123/2016

OBJET : Programme départemental rural 2017 : anticipation de l'appel à projet. Demande d'inscription pour attribution de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne pour les opérations relatives aux projets d'assainissement de la CCVA.

L'an deux mille seize et le 13 décembre à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 30 novembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. PACHER René, M. SIRABELLA Roger, Mme TEISSIER Joëlle, Mme LAFUSTE Carole, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, M. AZEMA René, M. COURET Bertrand, Mme TENSA Danielle, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M.ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

POUVOIRS : Mme BARRE Nadine à Mme BOUTILLIER Sylvie
M. CHENIN Jean à Mme HENDRICK Pierrette
M.VINCINI Sébastien à M. BAURENS Serge
M. GODEFROY Julien à M.VESELY Guy

ABSENTS EXCUSES : M. CAILLAT Pierre Yves, M. POURRINET Jacques.

ABSENTS NON EXCUSES : M.PEREZ Alain, M. ONEDA Daniel, M.GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, M. RELUN André, M. MESPLIE Hubert, Mme WATREMETZ Marie-Anne

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur LORRAIN Jean Luc été nommé secrétaire de séance

Monsieur le vice-président délégué à l'assainissement, M.VINCINI, rappelle aux membres de l'assemblée que comme chaque année, il convient de présenter la programmation

des investissements à réaliser en vue d'une demande d'inscription au programme départemental 2017 pour étude d'attribution de subvention.

Il rappelle que le Président du Conseil Départemental de la Haute Garonne a informé la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, par courrier en date du 29 juin 2016, que de nouvelles règles d'intervention financière relatives au programme départemental rural 2017 seront définies. Ces règles devraient être transmises à la CCVA avant le 31 décembre 2016.

Monsieur le vice-président propose aux membres de l'assemblée d'anticiper la réception de cet appel à projet et de présenter l'ensemble des projets d'assainissement portés par notre collectivité pour l'année 2017 pouvant être éligibles à l'attribution des subventions du Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Il rappelle que ces projets sont les suivants :

- Projet de reconstruction de la station d'épuration d'Auterive avec extension à 20 000 EH (coût estimatif des études : 150 000 € HT, coût estimatif des travaux : 5 000 000 € HT avec tranche 1 2017 : 2 500 000 € HT et tranche 2 2018 : 2 500 000 € HT)
- Travaux de réhabilitation de réseaux vétustes (élimination des eaux claires parasites) sur Auterive Avenue Arenys del Mar (coût estimatif des études : 20 000 € HT ; coût estimatif des travaux : 780 000 € HT)
- Mise en place de la supervision pour les postes sensibles (coût estimatif des travaux 12 000 € HT)
- Projet d'assainissement du hameau de Fantou à Picarrou : étude pour la mise en place d'un système d'assainissement semi-collectif (coût estimatif des études : 15 000 € HT)
- Déplacement du réseau EU traversant le pont de Cintegabelle dans le cadre de travaux de réfection de l'étanchéité du pont portés par le CD31 (coût estimatif des travaux : 130 000 € HT)- HORS SDA
- Projet de réhabilitation et extension de la station d'épuration de Caujac (coût estimatif des travaux : 400 000 € HT)
- Travaux d'élimination des eaux claires parasites sur les réseaux de Caujac (coût estimatif des travaux : 10 000 € HT)
- Extension des réseaux d'assainissement EU/EV sur Grazac (coût estimatif des études : 10 000 € HT ; coût estimatif des travaux : 100 000 € HT)
- Extension des réseaux d'assainissement EU/EV sur Grépiac (coût estimatif des études : 16 025 € HT ; coût estimatif des travaux : 130 000 € HT)
- Travaux d'élimination des eaux claires parasites sur le réseau de Miremont (coût estimatif des travaux : 15 000 € HT)
- Basculement des effluents de Mauressac sur le système d'assainissement d'Auterive (coût estimatif des études jusqu'au dossier PRO : 6 550 € HT)

Monsieur le vice-président précise que le mode de gestion retenu par la collectivité pour la gestion du service d'assainissement collectif est la régie directe assorti d'un contrat de prestation de service pour l'exploitation des stations d'épuration et des postes de refoulement et que la charge financière des investissements réalisés dans le cadre de ce budget est supportée directement par la Communauté de Communes.

Il rappelle également que le plan de financement prévisionnel de ces opérations fera l'objet d'une seconde délibération dès réception de l'appel à projet pour le programme départemental rural 2017.

Monsieur le vice-président propose de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Garonne dans le cadre du programme départemental 2017 à toute fin de sollicitation d'aide sous forme de subvention en capital et en annuité.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Adopte** la programmation 2017 des travaux en assainissement collectif à intervenir comme proposé par Monsieur le vice-président ;
- **S'engage** à présenter l'année de programmation 2017 un dossier de demande d'attribution de subvention en cohérence avec celui présenté ci-dessus ;
- **S'engage** à terminer les opérations et à solder les subventions susceptibles d'être attribuées avant le 31 décembre 2020 ;
- **Mandate** Monsieur le Président à toute fin de sollicitation du Conseil Départemental de la Haute Garonne pour inscription de ces opérations dans le cadre de la programmation 2017 de l'assainissement rural ;
- **S'engage** à inscrire chaque année sur son budget les ressources nécessaires à l'exploitation des installations mises en œuvre dans le cadre du présent programme 2017.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS